

de la guerre des Indes, des exigences de la Russie armée jusqu'aux dents et de mille autres questions, comment voulez-vous que cette diplomatie, tiraillée en tout sens et ne sachant où donner de la tête, s'occupe encore sérieusement de la question de la construction des vaisseaux à Québec ?

Il faut être de bon compte et surtout ne pas faire de sentiment, quand il s'agit d'affaires. Si le Canada ne veut pas se donner la peine de régler lui-même ses questions commerciales, comment peut-il sincèrement espérer que l'Angleterre se donnera le trouble de les régler pour lui ? Non, messieurs les constructeurs, le remède est dans vos mains seules, pas ailleurs.

Nos manufactures de lainages sont prohibées.—

Nous manufacturons des quantités considérables de draps, de flanelles, de tricots, d'une excellente qualité. Mais les manufacturiers, ne pouvant vendre ici tous leurs produits, ne pouvant pas non plus les exporter, ont été obligés dans bien des cas de déposer leur bilan, ou de fermer leurs ateliers, en congédiant leurs ouvriers aujourd'hui sans ouvrage. Et pourquoi ? Parce que le Canada n'a pas le droit de vendre de produits en dehors du pays ! Parce que le manufacturier canadien de draps, de flanelles, de tricots de laine, n'a pas le droit de vendre pour un sou de sa marchandise en Europe, sans la permission de l'Angleterre ! Parce que si l'Angleterre, en faisant des traités avec l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et les autres pays de l'Europe, a eu soin de stipuler que ses draps, ses flanelles, ses tricots entreraient à dix pour cent, elle a eu soin de stipuler aussi que les draps, les flanelles, les tricots de laine du Canada, n'entreraient pas du tout, afin d'avoir tout le marché étranger à elle seule. Et quand même vous donneriez \$100,000 pour faire entrer une verge de drap, ou de flanelle Canadienne en France, vous ne le pourriez pas. Et si vous aviez le malheur de l'entrer, vous manufacturier canadien, vous seriez tout simplement condamné à une grosse amende et à je ne sais combien de jours de prison.